



Procédure d'arbitrage compréhension

Par **alex54**, le **15/07/2013** à **10:45**

Bonjour est ce que quelqu'un peut me dire si lors du choix parmi 3 experts proposés, ceux ci peuvent faire parti de mon assurance.
merci d'avance.

Par **alterego**, le **15/07/2013** à **12:33**

Bonjour,

Qu'est-ce qui fait l'objet de cette procédure d'arbitrage ?

Cordialement

Par **alex54**, le **15/07/2013** à **13:13**

nous avons fait 2 expertises pour notre véhicule et aucun des experts ne sont d'accord, notre assurance nous impose une liste de 3 experts pour la procédure d'arbitrage mais visiblement il y a du travail pour notre assurance et l'un d'eux nous a dit que dans ce cas là ils ne sont pas censés se contredire?

Par **alterego**, le **15/07/2013** à **20:09**

Bonjour,

L'expérience montre que les conclusions des experts mandatés par les assureurs vont très souvent dans le même sens.

L'indépendance des experts vis-à-vis des sociétés d'assurances qui font appel à eux est plus que théorique pour principalement une raison connue de tous.

A quand une réforme, sans cesse repoussée par les pouvoirs publics, consacrant et garantissant les principes élémentaires d'indépendance, d'objectivité et d'impartialité ?

Quant aux assurés dont la quasi-totalité ignore **le b a ba du Droit des assurances**, ils ont tout intérêt à désigner, parallèlement, un expert d'assuré qui les défend au mieux de leurs intérêts.

Cordialement

[smile16]

Par **chaber**, le **16/07/2013 à 06:18**

bonjour,

L'assureur n'a pas à imposer une liste de 3 noms d'experts qui travaillent généralement pour les compagnies d'assurances, hormis les experts vraiment indépendants. Vous pouvez proposer votre propre liste d'experts non liés aux assureurs.

La réponse est dans les Conditions générales rubrique Indemnisation des sinistres:

"A défaut d'accord entre eux sur le montant de l'indemnité, ils désignent à leur convenance ou font désigner par le Président du Tribunal compétent un troisième expert pour les départager. Son avis s'imposera à l'ensemble des parties"